

RECOMMANDATIONS ET CONTRE-INDICATIONS MEDICALES au VOL LIBRE (FFVL)

Disciplines non-volantes : Cerf-volant, Boomerang et Kite & Wing (tous support de glisse)

Disciplines volantes : Parapente, Delta y compris le Speedriding

Pour les **DISCIPLINES NON-VOLANTES - CERF-VOLANT et BOOMERANG, KITE – ADULTES & MINEURS** : aucune contre-indication.

Les pratiquants mineurs ne doivent plus présenter un CACI pour souscrire une première prise de licence ou pour renouveler sa licence. Il suffit de renseigner le questionnaire de santé pour les mineurs.

La COMED recommande une adaptation en cas de grossesse anormale au-delà du 4ème mois, de commotion cérébrale et une vigilance particulière concernant le KITE, tant sur l'eau que sur terre ou sur neige, en cas d'atteinte neurologique avec perte de conscience même brève, de défaut potentiel de maîtrise quel qu'en soit l'origine (musculaire, neurologique, pneumologique, cardiologique/vasculaire, ophtalmologique ou locomotrice). Il s'agit notamment des mêmes situations que celles décrites en contre-indications chez les « volants ».

Dans toutes ces situations, nous recommandons de se rapprocher de son médecin ou de la commission médicale fédérale pour obtenir un conseil.

Pour les **DISCIPLINES VOLANTES - PARAPENTE ET DELTA - ADULTES & MINEURS** : toute atteinte ou traitement pouvant entraîner de façon prévisible un défaut de maîtrise du pilotage ou un sur-risque d'accident est une **CONTRE INDICATION**, temporaire (en cas de pathologie temporaire ou accidentelle) ou définitive, qui pourra être modulée par la demande d'une procédure dérogatoire auprès de la COMED.

LISTE DES CONTRE-INDICATIONS & RECOMMANDATIONS CI-DESSOUS :

SYSTEME NERVEUX :

- **CONTRE-INDICATIONS** : Toute altération ou perte de conscience d'origine connue ou inconnue (épilepsie, malaise vagal, spasmophilie) est une contre-indication jusqu'à disparition clinique ou paraclinique stabilisée deux ans sans ou avec traitement si celui-ci n'altère pas le niveau de vigilance et son administration est compatible avec l'activité.
- **À APPRECIER INDIVIDUELLEMENT EN FONCTION DE L'INTENSITE DE LA PRATIQUE ET DU SUPPORT** : les séquelles d'affections cérébrales ou méningées, traumatiques ou non, à risque majoré d'œdème cérébral hypoxique d'altitude. Tout handicap psychique connu et/ou traité, ou dépisté lors de l'examen pouvant entraîner un défaut de maîtrise. Toute intoxication ou tout traitement (médicamenteux ou non) pouvant entraîner un défaut de maîtrise. Toute commotion cérébrale non suivie et/ou ayant ou non laissé des séquelles non maîtrisées.

APPAREIL LOCOMOTEUR :

- **CONTRE-INDICATIONS** : Instabilité de l'épaule non opérée et non stabilisée.
- **À APPRECIER INDIVIDUELLEMENT EN FONCTION DE L'INTENSITE DE LA PRATIQUE ET DU SUPPORT** : Altération de la proprioceptivité des membres inférieurs (en particulier non rétablie en post traumatique), Instabilités rachidiennes, matériel d'ostéosynthèse rachidien entraînant un enraidissement ne permettant pas la maîtrise satisfaisante du pilotage, hernies, éventrations, jusqu'à consolidation post-chirurgicale, (3 mois chir abdo ou ortho « simple ») ou 6 mois (rachis), puis réévaluation tous les 6 mois pendant 2 ans après consolidation.

APPAREIL CARDIO-VASCULAIRE :

- **CONTRE-INDICATIONS** : Cardiopathies non stabilisées (HTA, insuffisance cardiaque, syndrome coronarien, valvulopathie, arythmogènes ou non, quelle qu'en soit l'origine).
- **À APPRECIER EN FONCTION DE L'INTENSITE DE LA PRATIQUE ET DU SUPPORT** : troubles de l'hémostase = coagulation (innés, acquis ou médicamenteux), utilisation de certaines classes de traitements cardiologiques : beta bloquants, anti HTA centraux, inhibiteur calcique bradycardisant. Dans ce cas une hypotension orthostatique contre indiquera la pratique sans adaptation (Chaussettes/Bas de Contention, ...) et en cas de pratique de la voltige, un profil tensionnel d'effort sera demandé.

APPAREIL RESPIRATOIRE :

- **CONTRE-INDICATIONS** : Antécédents de pneumothorax non suivi et non bilanté (scanner thoracique).
- **À APPRECIER EN FONCTION DE L'INTENSITE DE LA PRATIQUE ET DU SUPPORT** : Antécédent de « mal aigu » des Montagnes ou d'inadaptation à l'altitude, insuffisance respiratoire symptomatique, emphysème symptomatique sur la saturation en O₂, Affections pleuropulmonaires évolutives (y compris infectieuses).

AFFECTIONS ENDOCRINIENNES ET METABOLIQUES :

- **CONTRE-INDICATIONS** : Diabète ou autre pathologie endocrinienne instable susceptible de malaises pouvant entraîner un défaut de maîtrise.
- **À APPRECIER EN FONCTION DE L'INTENSITE DE LA PRATIQUE ET DU SUPPORT** : Traitements à risque d'hypoglycémie : en l'absence de surveillance continue efficace et de moyens de compensation avant malaise pouvant être utilisés, l'utilisation d'INSULINE et de tous traitements antidiabétiques sauf METFORMINE, inhibiteurs de la DDP4 (GLITAZONE) tolérée cliniquement, analogues de la GLP 1 possibles selon tolérance digestive du sujet représente une contre-indication, corticothérapie au long cours > 10 mg équivalent cortisone et insuffisance surrénalienne.

ORL :

- **CONTRE-INDICATIONS** : Vertiges vrais et troubles de l'équilibre (test de Romberg, Nystagmus, test d'équilibre 1 ou 2) non stabilisés.
- **À APPRECIER EN FONCTION DE L'INTENSITE DE LA PRATIQUE ET DU SUPPORT** : hypoacousie ne permettant pas d'entendre une voix chuchotée à 1m, cataracte tubaire, otites moyennes aiguës et otites chroniques non aérées. Par analogie, les inflammations dentaires sous amalgames (pulpite barotraumatique).

OPHTALMOLOGIE & APTITUDE VISUELLE :

- **CONTRE-INDICATIONS** : **Toute pathologie qui ne permet pas de visionner les obstacles sur la trajectoire avec un délai suffisant pour les éviter** : décollement rétinien non stabilisé (surveillance trimestrielle puis annuelle), AV lointaine combinée corrigée <7/10°, et AV de près P4 combinée corrigée, astigmatisme horizontal après correction ne permettant pas de voir les lignes horizontales, vision du relief après correction insuffisante pour apprécier la distance aux obstacles, champs visuel tubulaire < 30° en central ou réduction brutale du champ visuel < 6 mois.
- **À APPRECIER EN FONCTION DE L'INTENSITE DE LA PRATIQUE ET DU SUPPORT** : Cécité unilatérale.

GROSSESSE :

- **CONTRE-INDICATION** : **Grossesse au-delà du 6 eme mois** : Perte de liquide amniotique ; Retard de croissance intra utérin ; Béance cervico isthmique-cerclage ; Métorragies ; Hypertension gravidique ; Grossesse multiple ≥ 3 fœtus ; Maladies cardio-vasculaires et/ou pulmonaires graves.
- **À APPRECIER EN FONCTION DE L'INTENSITE DE LA PRATIQUE ET DU SUPPORT** : Grossesse gémellaire ; Antécédents de prématurité ; fausses couches répétées ; Anémie sévère (Hb<10g%) ; Malnutrition ; Maladies cardio-vasculaires et/ou pulmonaires.